

# UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le 04/06/2026

**DECRET N°26- 071 /PR**

Portant nomination du Secrétaire  
Général Adjoint du Conseil Supérieur  
de la Magistrature.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°05-18/AU du 31 décembre 2005, portant Statut de la Magistrature, promulguée par le décret N°06-168/PR du 07 septembre 2006, notamment en son article 38 ;
- VU la loi organique N°15-013/AU du 28 décembre 2015, relative au Conseil Supérieur de la Magistrature, notamment en son article 6 ;
- VU le décret N°25-122/PR du 8 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que leurs missions ;
- VU le décret N°26-030/PR du 5 février 2026 portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU les nécessités de service :

## **DECRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur **SOILIH MAHAMOUD**, magistrat hors hiérarchie, matricule N°80580 H, est nommé Secrétaire Général Adjoint du Conseil Supérieur de la Magistrature.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**